

Fin de fonction du Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles

Le Président de l'Université des Antilles

Vu	le code de l'Education ;
Vu	les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016 ;
Vu	la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portan
	élection de Monsieur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
Vυ	l'arrêté n° 2019-520 en date du 1er avril 2019 portant nomination du Directeur délégué à la recherche e
	aux affaires institutionnelles de l'Université des Antilles.

Décide

Article 1

Il est mis fin aux fonctions de **Monsieur Jean-Charles DAVID**, Attaché d'Administration d'Etat, en qualité de Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles de l'Université des Antilles.

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 8 février 2021.

Article 3

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 8 février 2021

